

À propos du développement local et du pays Niçois

Un entretien avec le Recteur Gérard-François Dumont, parrain d'honneur de l'association Du Pays Niçois aux Grandes Ecoles



Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne
Président de la revue *Population & Avenir**
Auteur notamment du livre *Les territoires français : diagnostic et gouvernance* (Armand Colin)

Pourquoi avoir accepté de parrainer l'association « Du Pays Niçois aux Grandes Écoles » ?

Gérard-François Dumont. Ayant exercé les responsabilités de recteur de l'académie de Nice et de chancelier des universités, j'avais entrepris des initiatives pour faire connaître aux collégiens et lycéens le large éventail d'offre de formation de l'enseignement supérieur, dont les grandes écoles et les filières sélectives. En effet, méconnaissant l'existence de pans entiers de cette vaste offre, nombre de collégiens et de lycéens, ainsi que d'étudiants de premier cycle, éprouvaient des difficultés à choisir et à s'approprier des objectifs de formation. En outre, le pays niçois, en dépit des moyens modernes de transport que sont les réseaux ferroviaires et aéroportuaires, demeure dans une position géographique de finistère au sein de l'Hexagone. Cette

caractéristique spatiale nécessite que les jeunes s'en échappent mentalement pour élargir le spectre de leurs ambitions.

« [...] le rôle d'une telle association est plus impératif que jamais avec la réforme du lycée qui supprime les habituelles séries L, S et ES et demande aux lycéens d'effectuer eux-mêmes des choix de spécialité »

Je ne vois donc que des avantages à ce qu'une association, outre les structures publiques existantes, agisse de façon concrète pour permettre à des jeunes collégiens, lycéens ou étudiants de mieux réfléchir à leurs futurs cursus et à les aider à se fixer des objectifs. J'ajoute que le rôle d'une telle association est plus impératif que jamais avec la réforme du lycée qui supprime les habituelles séries L, S et ES et demande aux lycéens d'effectuer eux-mêmes des choix de spécialité dès la seconde, puis en première, comme la revue *Population & Avenir* l'analyse dans un récent numéro¹.

Une telle association doit savoir nouer des liens avec les structures existantes afin de transmettre la connaissance des cursus des grandes écoles et des filières sélectives et les moyens d'y accéder. Parallèlement, l'association est de nature à déployer des synergies entre les diplômés maralpains de Grandes écoles, les lycéens et étudiants et les entreprises du Pays Niçois.

Selon certains économistes et élus, il n'y aurait « point de salut » en dehors des grandes métropoles. Notre département possède la première métropole de droit commun, créée en 2010. Celle-ci ne s'étend néanmoins que sur un

* 191 rue Saint-Jacques 75005 Paris <https://www.population-et-avenir.com>
gerard-francois.dumont@wanadoo.fr

¹ Cf. Duchesne, Alexandre, « La place – commentée – de l'histoire-géographie dans le nouveau lycée : tronc commun et spécialité », *Population & Avenir*, n° 743, mai-juin 2019.

tiers du département et ne comprend que la moitié de la population maralpine. Par ailleurs, nombre de ses communes sont rurales ou de montagne. Les territoires périurbains et ruraux sont-ils condamnés à périlcliter ?

Gérard-François Dumont. Effectivement, dans les années 2010, les pouvoirs publics français n'ont pas compris la véritable nature du processus – fort inégal – de métropolisation qui s'était déclenché dans les années 1990 et la relativité de ce processus compte tenu des changements intervenus depuis. Ils sont tombés dans ce que j'ai appelé une « idéologie de la métropolisation ». Adhérant à une croyance selon laquelle l'avenir de la France et de sa compétitivité dans un monde globalisé dépendait exclusivement des territoires les plus peuplés, ils ont fait voter par le Parlement pas moins de trois lois en huit ans pour, selon les termes même de la loi de 2014, favoriser « l'affirmation des métropoles ». L'État a décidé parallèlement de donner davantage de moyens financiers aux territoires ayant le statut administratif de métropole. Il en est résulté une course à ce statut qui a débouché sur une troisième loi en janvier 2017 ; depuis, la France déteint le record du monde (22) des territoires intitulés métropoles selon la loi.

Auparavant, Nice a été le premier territoire à décider d'accéder au statut de métropole tel que créé en 2010 après celui, à peine chaud, de Communauté urbaine. Rappelons le commentaire officiel² sur la transformation de la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur en communauté urbaine, le 1^{er} janvier 2009 : « La transformation en Communauté Urbaine a pour objectifs de : renforcer la qualité du service et le lien de proximité avec les citoyens ; mutualiser les moyens techniques et

matériels, pour optimiser le service ; et bénéficier d'une augmentation conséquente de la dotation financière de l'État ».

L'idéologie de la métropolisation repose sur une théorie centre-périphérie³ que les logiques réticulaires remettent en cause. Comme l'attestent les réussites territoriales de ces dernières décennies, il est plus important pour un territoire de se créer des réseaux pour faire valoir son attractivité que de mettre en œuvre un lien exclusif avec le territoire proche le plus peuplé de sa région. En réalité, il n'y a aucune corrélation entre l'attractivité des territoires et leur taille démographique ou spatiale, comme le montrent toutes les comparaisons internationales. Être très peuplée et vaste n'est pas un avantage absolu surtout lorsque la gouvernance n'est pas satisfaisante. Londres ou New York ont connu des périodes de régression économique et démographique. En France, les dynamiques de l'emploi sont fort différenciées selon les vingt-deux métropoles et non nécessairement positives, même si certaines se trouvent en quelque sorte dopées par la nouvelle délimitation des régions mis en œuvre le 1^{er} janvier 2016.

« Il n'y a de fatalité pour aucun territoire, y compris dans le moyen et le haut pays. La petite taille peut même être valorisée comme un avantage »

Avoir peu d'habitants ou une faible superficie n'est par un handicap dirimant lorsqu'un territoire sait être entreprenant comme le montrent nombre d'exemples français ou étrangers. Il n'y a de fatalité pour aucun territoire, y compris dans le moyen et le haut pays. La petite taille peut même

² <http://www.nicecotedazur.org/communaute-urbaine.html>, information relevée le 26 avril 2010. Cf. Dumont, Gérard-François (direction), *La France en villes*, Paris, Armand Colin Sedes CNED, 2010.

³ Dumont, Gérard-François, « Territoires : le modèle « centre-périphérie » désuet ? », *Outre-Terre*, n° 21, 2017.

être valorisée comme un avantage, à l'exemple de l'État américain du Delaware qui s'affirme « small, but beautiful ».



Saint-Etienne de Tinée (place de l'Eglise), 1 500 habitants, village le plus haut nord du département

Quels sont selon vous les ressorts principaux du développement économique local ?

Gérard-François Dumont. Sans reprendre mes diverses analyses sur le sujet⁴, le plus important pour le développement économique local tient aux habitants du territoire ; ces derniers en sont les premiers acteurs lorsqu'ils ressentent un enracinement dans leur territoire si profond qu'ils sont prêts à donner du temps et à prendre des risques pour le développer et qu'ils y déploient un esprit d'entrepreneuriat.

Agir local, c'est aussi penser global. Un projet local ne peut réussir que si le territoire sait qu'il n'est pas une île isolée au milieu d'un océan, mais que son identité et sa réussite ne peuvent s'affirmer qu'en s'inscrivant dans la réalité réticulaire du monde, ce qui suppose d'écarter le caractère très largement dominant dans la littérature et dans les esprits du modèle centre-périphérie.

Le développement économique local tient également à la capacité du territoire à ne pas se refermer sur ses avantages en les considérant comme éternels, mais à attirer des forces vives venues d'ailleurs ou à faire revenir ceux qui ont quitté le territoire pour satisfaire à leur formation ou pour acquérir des expériences professionnelles. Qu'il s'agisse des uns ou des autres, cela suppose de développer les atouts du territoire, d'en véhiculer une image positive et de savoir accompagner l'installation ou la réinstallation. Le bon accueil de ceux qui reviennent sur le territoire de leur enfance, de leur adolescence ou de leurs premières années d'enseignement supérieur est nécessaire, mais le défi de la réception d'activités économiques qui viennent s'installer sur le territoire est tout autre. Le risque est que ces activités demeurent hors sol, ne ressentent aucun ancrage territorial, qu'elles ne s'impliquent pas dans la vie du territoire et prennent des décisions stratégiques sans nullement tenir compte des réalités de leur territoire d'implantation.

Pour un bon développement économique local, il faut « endogénéiser » les apports extérieurs, ce qui suppose des actions concrètes, notamment en matière d'accompagnement des entreprises. En France, nombre de déclassements économiques territoriaux de ces dernières décennies sont le résultat ou d'un enfermement ou d'une incapacité d'endogénéisation.

Vous avez été Recteur d'académie au sein de l'académie de Nice et connaissez bien le territoire maralpin. Quel regard portez-vous sur le département ?

Gérard-François Dumont. Il convient d'abord de rappeler que les Alpes-Maritimes disposent d'un patrimoine architectural et naturel à la

⁴ Cf. Dumont, Gérard-François, « Les ressorts du développement local. La dynamique des territoires en France », *Futuribles*, n° 427, novembre-décembre

2018 ; *Les territoires français : diagnostic et gouvernance*, Paris, Armand Colin, collection « U », 2018.

fois fort diversifié et remarquable dans la partie littorale, comme dans le moyen et le haut pays. En outre, ce qui est moins connu, le territoire des Alpes-Maritimes est nettement mieux aménagé que celui de la Riviera italienne, ce qui explique d'ailleurs les importants flux humains venant d'Italie. Et, bien entendu, la présence de Monaco est un atout supplémentaire.



Troisième aéroport de France en termes de trafic, l'aéroport Nice-Côte d'Azur illustre bien la qualité des infrastructures du département.

Comme précisé ci-dessus, les Alpes-Maritimes demeurent un département enclavé éloigné des principaux pouvoirs politiques et qui intéresse fort peu Paris. La plupart des décideurs nationaux pensent, du haut de leur tour d'ivoire, que la Baie des Anges suffit à la dynamique locale et donc que les Alpes-Maritimes sont un pays qui bénéficie d'une rente de situation durable. Une caractéristique complémentaire est la faible synergie avec la capitale régionale, qui repose en grande partie sur des éléments objectifs, géographiques, culturels, historiques ou économiques et qui, en conséquence, demeurera inévitablement réduite.

Cet éloignement qui engendre un relatif désintérêt des pouvoirs publics nationaux peut être jugé comme un handicap. Mais c'est peut-être plutôt une chance. D'ailleurs, lorsque l'État s'intéresse

trop aux Alpes-Maritimes, les résultats sont fort loin des espérances. Effectivement, l'État s'est adjugé la responsabilité de l'aménagement du département dans le cadre d'une directive territoriale d'aménagement (DTA) après la loi de 1995. Cela s'est traduit par une sorte de mise sous cloche durant la rédaction de cette DTA qui a duré sept ans (1995-2002), puis par la quasi-absence de résultats concrets et plutôt le contraire : abandon du projet d'autoroute du Mercantour, étouffement de l'espoir de retrouver des liaisons satisfaisantes entre Turin et Nice...

Les Alpes-Maritimes savent qu'il n'y a guère à attendre de l'État et qu'il est donc peu utile de concentrer l'essentiel de son énergie à le solliciter. En conséquence, le département est fort inventif dans les domaines les plus variés, comme l'attestent nombre d'innovations et de réalisations. Toutefois, comme les autres territoires français, ses possibilités de développement au service du bien commun dépendent aussi des réglementations nationales, dont il faut souhaiter que les fortes tentances à la centralisation depuis la fin des années 1990 soient inversées⁵.

⁵ Dumont, Gérard-François, « Géopolitique des territoires français : décentralisation versus

recentralisation », *Diploweb.com, la revue géopolitique*, 15 septembre 2018.